



AMÉNAGEMENT FORESTIER

2023-2042

Forêt Communale d'Ozerailles

Département :	Meurthe-et-Moselle
Arrondissement :	Briey
Surface cadastrale :	64 ha 08 a 74 ca
Surface retenue pour la gestion :	64,09 ha

Révision d'aménagement forestier

Direction Territoriale	Grand-Est
Agence territoriale de	Meurthe-et-Moselle
Unité territoriale de	Nord 54
Triage des	Baroches
Schéma régional d'aménagement :	Lorraine

Région IFN :	427- Woèvre et annexes
Altitudes extrêmes :	205 m – 230 m
Identifiant National :	F10648N



Office National des Forêts

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1 Présentation générale de l'aménagement.....	5
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement	5
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions.....	6
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales.....	7
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers	10
1.2.1 Description du milieu naturel.....	10
1.2.1.1 Topographie et hydrographie.....	10
1.2.1.2 Conditions climatiques	10
1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie.....	10
1.2.1.4 Unités stationnelles	10
1.2.2 Description des peuplements forestiers	12
1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description	12
1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	13
1.2.2.3 Etat du renouvellement	15
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt	16
1.3.1 Production ligneuse.....	16
1.3.1.1 Volumes de bois produits.....	16
1.3.1.2 Desserte forestière.....	16
1.3.2 Fonction écologique.....	17
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	18
1.3.3.1 Accueil et paysage.....	18
1.3.3.2 Ressource en eau potable	18
1.3.4 Protection contre les risques naturels	18
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	19
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion.....	19
2.2 Constitution de division(s)	19
2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	19
2.3.1 Traitements retenus.....	19
2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	20
2.4 Suivi des peuplements	22
2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement.....	22
2.4.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	22
2.4.3 Evolution des essences	23
2.5 Classement des unités de gestion.....	24
2.6 Programme d'actions	26
2.6.1 Foncier - concessions	26
2.6.2 Production.....	26
2.6.2.1 Coupes	26
2.6.2.2 Desserte	29
2.6.2.3 Travaux sylvicoles	29
2.6.3 Fonction écologique.....	30
2.6.3.1 Biodiversité courante.....	30
2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	31
2.6.3.3 Réserves biologiques et réserves naturelles.....	32

2.6.4	Fonctions sociales.....	32
2.6.4.1	Accueil et paysage.....	32
2.6.4.2	Ressource en eau.....	32
2.6.4.3	Chasse – Pêche	32
2.6.4.4	Droits d’usage et affouage.....	34
2.6.4.5	Richesses culturelles.....	34
2.6.5	Prévention des risques naturels	35
2.6.6	Menaces pesant sur la forêt.....	35
2.6.6.1	Incendies de forêts.....	35
2.6.6.2	Crises sanitaires	35
2.6.6.3	Tassement des sols	35
2.6.7	Compatibilité avec la réglementation visée par l’article L122 du code forestier.....	35
2.6.7.1	Compatibilité avec Natura 2000	35
2.6.7.2	Compatibilité avec les autres réglementations visées par l’article L122 du code forestier.....	Erreur !
	Signet non défini.	
2.6.8	Actions diverses	35
2.6.8.1	Certification PEFC	35
TITRE 3	– BILAN – INDICATEURS DE SUIVI	36
3.1	Bilan.....	36
3.1.1	Volumes de bois à récolter.....	36
3.1.2	Estimation de la recette bois	37
3.1.3	Bilan.....	38
3.2	Indicateurs de suivi de l’aménagement	39
SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES		40
<i>Annexes.....</i>		41

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt :**

Commune d'Ozerailles

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	communale
de	OZERAILLES
Numéro du ou des départements de situation	Meurthe et Moselle (54)
Arrondissement	BRIEY
N° ONF de la région nationale IFN de référence	427- Woèvre et annexes
SRA de référence	Lorraine

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Lieudits	Surface cadastrale (ha)
Meurthe et Moselle	Ozerailles	Bois d'Ozerailles	55,7737
		Fourrière de Lixière	7,8147
		Le Jeune Bois	0,499
	TOTAL		64,0874

- **Période d'application de l'aménagement**

2023-2042

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Forêt communale d'Ozerailles	F10648N	64,0874	08/03/2007	2005	2019

La carte de situation se trouve en annexe.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale à la date du dernier aménagement	63,5100 ha
Surface cadastrale actuelle	64,0874 ha
Surface retenue pour la gestion	64,09 ha
Surface boisée (destinée à la culture forestière)	64,09 ha
Surface hors sylviculture	0,00 ha
<i>tranchées cadastrées</i>	0,00 ha
<i>tranchées non cadastrées</i>	0,00 ha
<i>place à dépôt et/ou de retournement</i>	0,00 ha
<i>zone humide, étang ...</i>	0,00 ha
<i>UG classées en HSY (cf. titre 2.5)</i>	0,00 ha
<i>UG classées en S (cf. titre 2.5)</i>	0,00 ha
Surface en sylviculture (cf titre 2.5)	64,09 ha

La correspondance entre les parcelles forestières et les parcelles cadastrales se trouve en annexe.

• Evolution des surfaces depuis l'aménagement précédent

Mise à jour des surfaces selon les données cadastrales en vigueur.

• Origine de la propriété forestière

La forêt communale fait partie intégrante du patrimoine de la commune.

• Etat des limites

Désignation	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	275
Limites naturelles ou assimilées	5 101
Tronçons litigieux à borner ou matérialiser	51
Total	5 427

• Parcellaire forestier

Le parcellaire forestier n'est pas modifié, les surfaces ont été ajustées à l'aide du SIG et de relevés GPS (précision métrique).

• Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Quantité	Localisation
Canalisation d'eau potable souterrain	594 ml	P 5 P 14

Il est rappelé que les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation le cas échéant à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• Classement des surfaces par fonction

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	0	1,59	24,71	37,79	64,09
Fonction écologique		64,09	0	0	64,09
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		64,09	0	0	64,09
Protection contre les risques naturels	64,09	0			64,09

Commentaires :

- fonction de production : les enjeux de production ligneuse sont issus de la carte des stations.
- fonction écologique : pas de zonages particuliers, ni d'espèce protégée
- fonction sociale : fréquentation faible, pas de sensibilité paysagère notoire (enjeu intermédiaire)

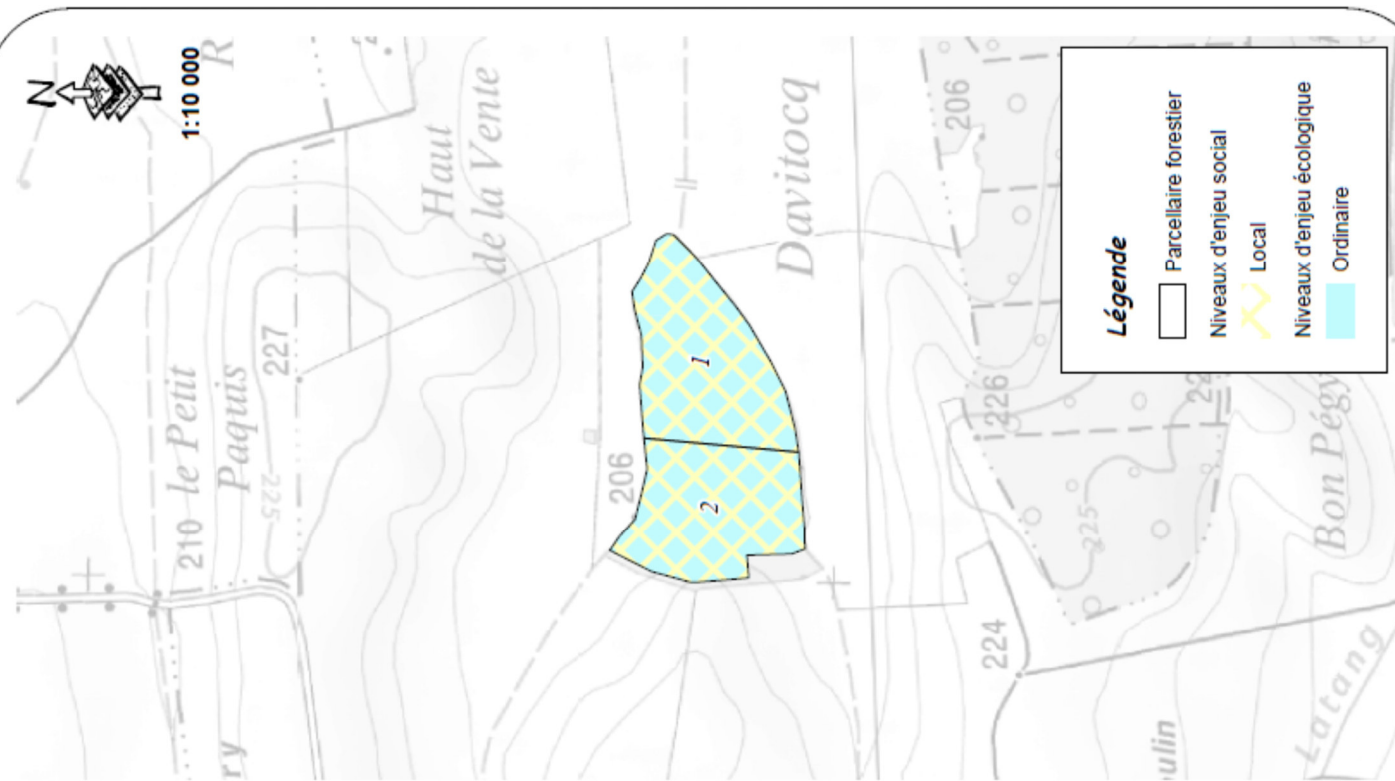
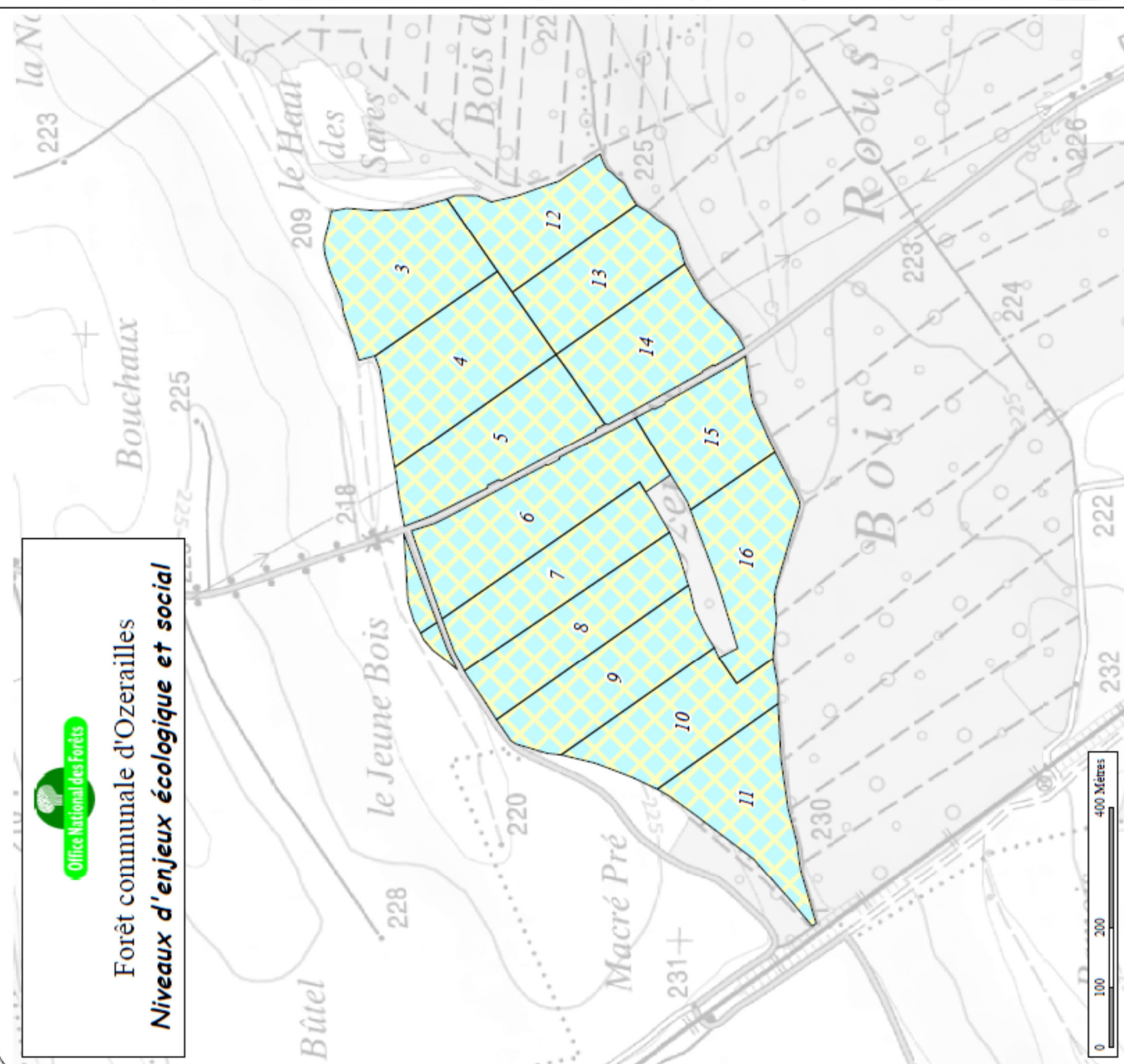
Cf carte fonctions écologique et sociale

Les niveaux des enjeux sont arrêtés à l'issue des observations de cette étude en fonction des critères actuels. Les objectifs et priorités de cet aménagement tiennent compte des souhaits du propriétaire en adéquation avec les potentialités de la forêt.



Forêt communale d'Ozerailles

Niveaux d'enjeux écologique et social



Légende

Parcellaire forestier

Niveaux d'enjeu social

Local

Niveaux d'enjeu écologique

Ordinaire

• **Eléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée (ha)	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	64	Dépérissement du chêne mesuré avec le protocole ARCHI : 3% d'arbres morts, 6% d'arbres en situation de stress. Les détails figurent au § 2,6,6,2, la carte de répartition en annexe n°7.
- Déséquilibre grande faune / flore	64	Le détail figure au § 2.6.4.3
- Incendies	-	Sans objet
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	-	Sans objet
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		Préciser
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	59,63	Surface des stations à sensibilité forte.
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	0,5	Nombreuses mardelles (P 6,7,8,10,13,14 & 15)
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	-	Sans objet
- Statut de protection réglementaire	-	Sans objet
- Statut de protection contractuelle et inventaires naturalistes reconnus	-	Sans objet
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	-	Sans objet
- Importance sociale ou économique de la chasse	64	Le détail figure au 2.6.4.3
- Pratique de l'affouage	64	
- Dispositifs de recherche	-	Sans objet
- Tempête Lothar 26/12/1999	-	Le détail figure au 1.2.2.1

• **Démarches de territoires**

Sans objet.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt comprise entre 205 m et 230 m.

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée, et la carte des stations. La forêt est assise sur plateau orienté Nord Nord-Est. On y trouve de nombreuses mardelles notamment en bordure sud des parcelles 6 à 14 puis au nord de la parcelle 10.

1.2.1.2 Conditions climatiques

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique :

- Précipitations assez élevées et bien réparties au cours de l'année. Absence de période véritablement sèche hors années exceptionnelles.
- Température moyenne annuelle globalement basse. Contrastes thermiques marqués entre des hivers rudes et longs et des étés chauds.
- Gelées fréquentes jusqu'en mai parfois juin et reprise possible dès septembre.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte dans la mesure du possible des hypothèses actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie

Pour plus de précisions sur la nature des couches géologiques on se reportera à la carte géologique BRGM 2004 « Région Briey » et à sa notice.

Le substrat est constitué d'une alternance de bancs de marnes et de calcaires ("caillasses") à rhynchonelles (Bathonien moyen à supérieur – 25 Ma).

1.2.1.4 Unités stationnelles

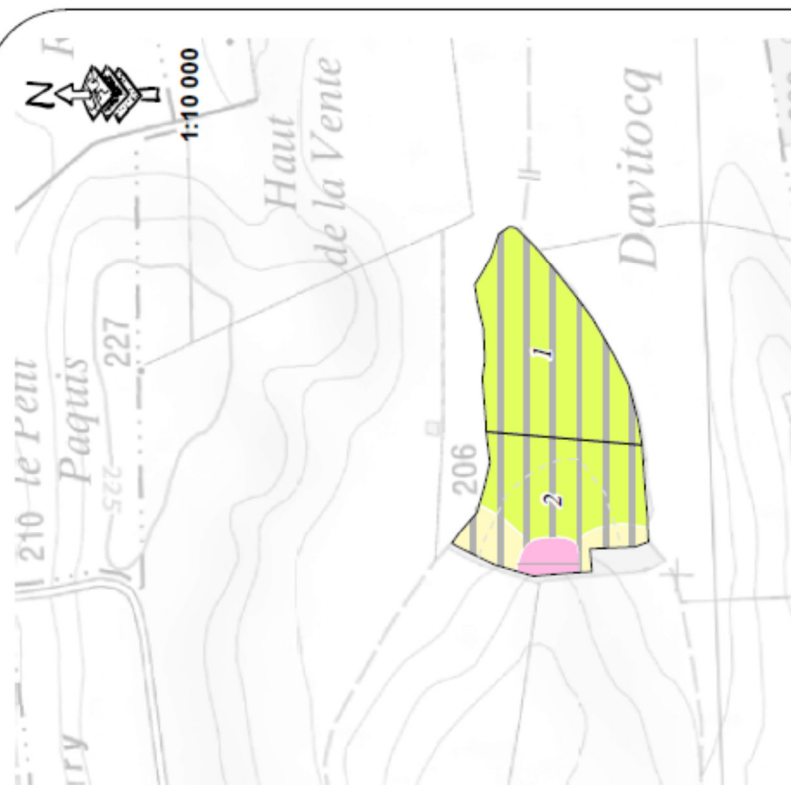
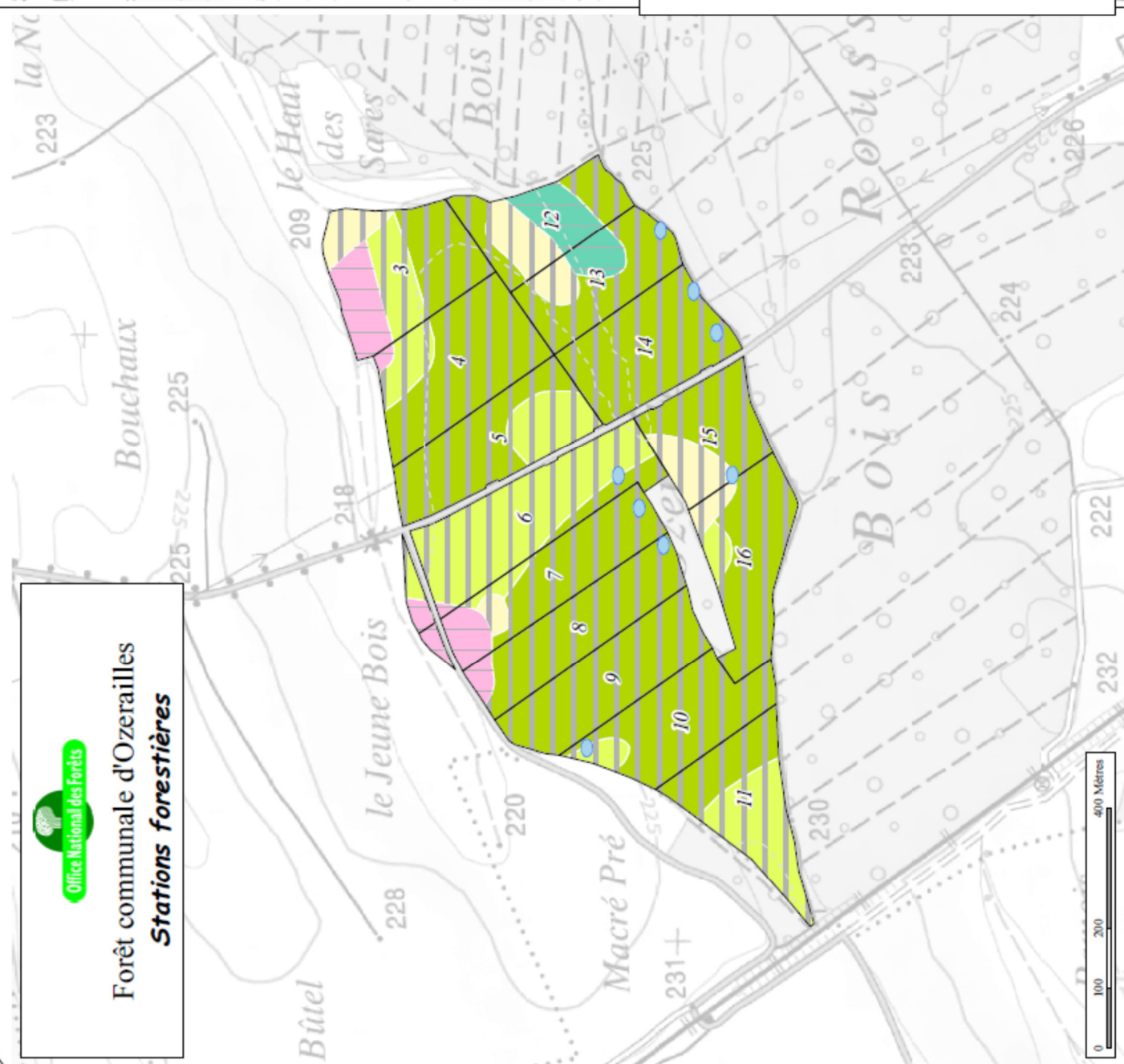
La définition des stations forestières est fondée sur les clés de détermination des anciennes DOLAM (Woëvre). On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie et le comportement des essences.

Code	Station ou groupe stationnel	Surface	%	Enjeux de production - Fertilité	Sensibilité au tassement	Essences les mieux adaptées (Essences principales en premier)
D-WO_IV	Chênaie pédonculée - charmaie sur marnes pures	2,87	4,48%	Moyen	Moyen	Chêne pédonculé, fruitiers, Orme lisse, érables
D-WO_V	Hêtraie-chênaie-charmaie sur alluvions anciennes	1,59	2,48%	Faible	Moyen	Hêtre, Chêne sessile, Chêne pédonculé, Erables
D-WO_VI	Chênaie - charmaie sur limons peu épais	4,32	6,74%	Moyen	Fort	Chêne sessile, Chêne pédonculé, Alisier torminal, Erable champêtre, Charme, Tilleul, Poirier, Merisier
D-WO_VII	Chênaie - charmaie - hêtraie sur limons moyennement épais	17,52	27,34%	Moyen	Fort	Chêne sessile, Hêtre, Alisier torminal, Chêne pédonculé, fruitiers, Tilleul
D-WO_VIII	Chênaie-charmaie-hêtraie sur limons épais	37,79	58,96%	Fort	Fort	Chêne sessile, Hêtre, Chêne pédonculé Alisier torminal, fruitiers

Sensibilité au tassement : Moyen = sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions ;
Fort = sols très sensibles et impraticables une partie de l'année.



Forêt communale d'Ozerailles
Stations forestières



Légende

- Courbes de niveau
- Parcelle forestière
- Sensibilité au tassement
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

Stations forestières (Woëvre - Groupes stationnels ORLAM-DILAM 1988)

- IV : Chênaie pédonculée - charmaie sur marnes pures
- V : Hêtraie - chênaie - charmaie sur alluvions anciennes
- VI : Chênaie - charmaie sur limons peu épais
- VII : Chênaie - charmaie - hêtraie sur limons moyennement épais
- VIII : Chênaie - charmaie - hêtraie sur limons épais
- Mares et mardelles

1.2.2 Description des peuplements forestiers

1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description

• Documents de référence

Peuplements forestiers feuillus du plateau lorrain – typologies et sylvicultures ; CRPF Lorraine Alsace, ONF ; 2002.

• Méthodes de description

Bloc de description	Méthode	Période - descripteurs principaux
Jeunes peuplements.	Description à l'avancement.	Plantation de Chêne sessile, Aulnes et recrû naturel, inférieur à 6m.
Peuplements réguliers au stade 1ère éclaircie (9_a).	Inventaire surfacique temporaire (densité de 8 placettes).	Hiver 2021 : Dénombrement en classe de diamètre par essence avec mesure de hauteur dominante et apparition première branche verte.
Peuplements à majorité de tiges précomptables (diamètre > 17,5 cm)	Inventaire relascopique temporaire (densité de 2 placettes / ha, soit 117 placettes).	Hiver 2021 : Surface terrière par essences et catégories de diamètres. Sous-étage, perches et petits bois d'avenir.

Un résumé des données dendrométriques obtenues figure en annexe.

1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les codes et dénominations ci-dessous se réfèrent :

- à la typologie des peuplements en vigueur pour la région naturelle considérée (cf. documents de référence ci-dessus),

- et à la typologie par classe d'âge pour les futaies les plus équiennes (codes D-FR_).

Description	Surface (ha)	%
Jeunes peuplements		
Jeune peuplement de Chêne sessile et autres feuillus H < 3 m	1,01	2%
Jeune peuplement d'Aulne et autres feuillus 3 m < H < 10 m	0,41	1%
Jeune peuplement mélangé à Autres Feuillus 3 m < H < 10 m	1,32	2%
Total Jeunes peuplements	2,74	4%
Peuplements en croissance active		
à perches et Petit Bois de Chênes avec Charme	4,10	6%
à Bois Moyen et Petit Bois de Charme avec Chênes	16,98	26%
Total Peuplements en croissance active	21,08	33%
Peuplements en maturation		
à Bois Moyen et Gros Bois de Chênes avec Charme	6,43	10%
Total Peuplements en maturation	6,43	10%
Peuplements irréguliers		
irrégulier à Bois Moyen de Charme avec Chênes	19,53	30%
irrégulier à Gros Bois de Chênes avec Charme	14,31	22%
Total Peuplements irréguliers	33,84	53%
Total	64,09	100%

Remarque : PB = Petit Bois (classes de diamètres 20 et 25)
 BM = Bois Moyen (classes de diamètres 30 à 45)
 GB = Gros bois (classes de diamètres 50 à 65)
 TGB = Très Gros Bois (classes de diamètres 70 et plus)

Cf. Carte des peuplements.

La majorité des peuplements (89%) est issue d'anciens Taillis sous futaie à structure hétérogène et à vocation Chêne, qui, accompagné du Charme en sous étage, représente 87% de la composition actuelle. Parmi les arbres de l'étage dominant et sur les meilleurs sols dans la catégorie gros bois (29% de la structure), on retrouve le Hêtre, le Merisier et le Tremble (essence pionnière). Dans l'étage intermédiaire (bois moyen 48% et petit bois 23%), les Erables champêtre et Sycomore, le Bouleau, le Frêne ou encore l'Alisier torminal participent à enrichir la diversité spécifique de ces peuplements.

En parcelle 9, un jeune peuplement de Chêne, composé de perches et petit bois, a achevé sa phase de compression (hauteur moyenne 15,3 -16,6m) pour entrer en phase de croissance active.

Au sud de la parcelle 10, on trouve une plantation de Chêne sessile âgée de 5 ans, une plantation d'Aulnes glutineux du même âge au sud de la parcelle 6 et des jeunes peuplements spontanés composés de feuillus divers (Tremble, Bouleau) sur les anciennes emprises de lignes électriques qui traversent les parcelles 5 et 14.

Peuplement classé

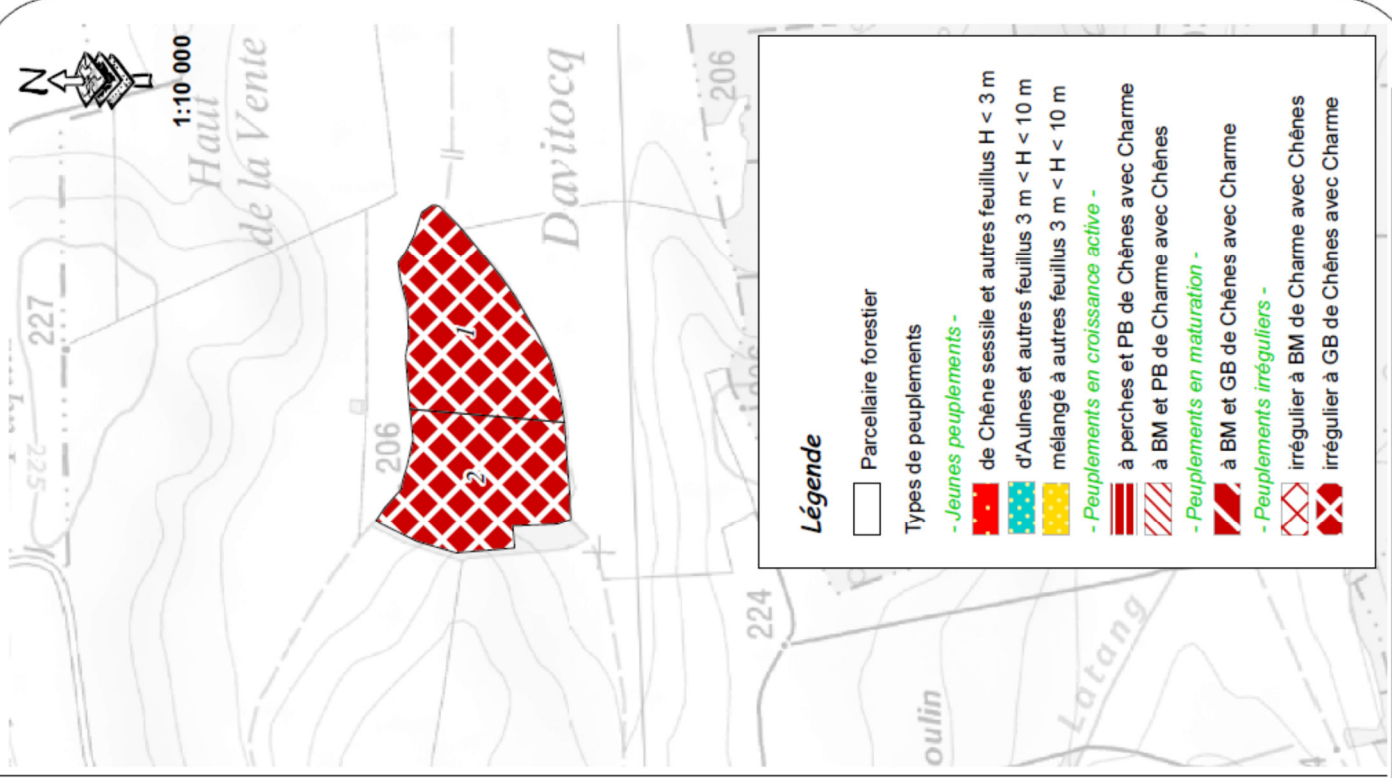
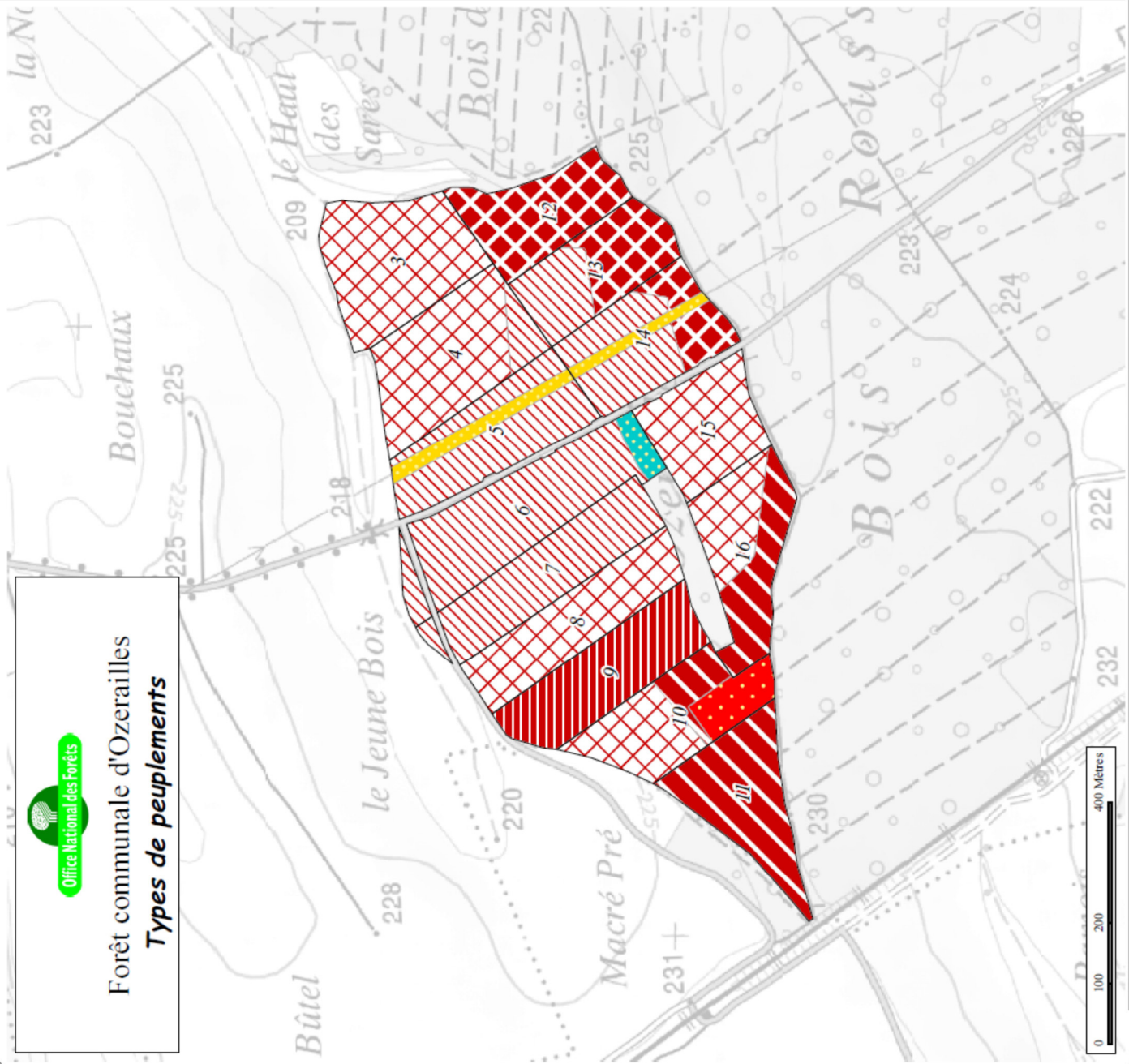
Sans objet.

Dispositif de recherche

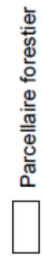
Sans objet.



Forêt communale d'Ozerailles
Types de peuplements



Légende



Types de peuplements

- Jeunes peuplements -

- de Chêne sessile et autres feuillus H < 3 m
- d'Aulnes et autres feuillus 3 m < H < 10 m
- mélangé à autres feuillus 3 m < H < 10 m

- Peuplements en croissance active -

- à perches et PB de Chênes avec Charme
- à BM et PB de Charme avec Chênes

- Peuplements en maturation -

- à BM et GB de Chênes avec Charme

- Peuplements irréguliers -

- irrégulier à BM de Charme avec Chênes
- irrégulier à GB de Chênes avec Charme

1.2.2.3 Etat du renouvellement

• Peuplements traités avec un suivi surfacique

Bilan du groupe de régénération passé :

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé :	4,20 ha
---	---------

		Stock de régénération par essences du groupe de régénération (1)			
Unités de Gestion	Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) H<= 50 cm (ha)	Classe 2 (installée) H > 50cm et < à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 régénération acquise, H > 3 m (ha)
2r	Chêne sessile/pédonculé	0,9			
3r		0,9			
10r				1,01	
13r		1,2			
Total (1)		3	0	1,01	0
		Stock de régénération par essences HORS groupe de régénération (2)			
HA1	Aulne glutineux			0,41	
Total (2)		0	0	0,41	0
Total général (1) + (2)		3	0	1,42	0

Commentaire : La régénération artificielle de la parcelle 10 a été réalisée en 2017 (Chêne sessile), tout comme celle du sud de la parcelle 6 (ancienne HA1, Aulnes glutineux).

Bilan de la régénération à la date de l'aménagement	Surface (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	1,01	Plantation de Chêne sessile
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	-	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0,41	Plantation d'Aulne glutineux
Surface acquise (Sa) en régénération au cours de l'aménagement passé	0	
dont Sa du groupe de régénération	0	
Sa hors groupe de régénération	0	

• Peuplements traités avec un suivi non surfacique

Sans objet.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	0	1,59	24,71	37,79	64,09

Pour rappel, les niveaux d'enjeu affectés à la fonction de production dépendent de la potentialité des sols identifiés en forêt.

Voir carte et tableau des stations en §1.2.1.4

1.3.1.1 Volumes de bois produits

- **Estimation de la production moyenne de la forêt sur la durée d'aménagement** (au diamètre de précomptage 17,5 cm)

Production en surface terrière ($m^2/ha/an$)	Production en volume ($m^3/ha/an$)
0,27	2,8

Ces chiffres reposent sur les estimations de production par groupe d'aménagement détaillées plus loin au § 2.6.2, pondérées par les surfaces respectives des groupes d'aménagements définis au § 2.5.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent**

Récoltes prévues / réalisées (m³/an) 2005-2022									
Régénération		Amélioration /Préparation		Irrégulier		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
109	27	213	185				2	322	214
Ecart %									
-75%		-13%						-34%	
Proportion de la récolte globale									
13%		86%		0%		1%		100%	

Soit 3,34 $m^3/ha/an$.

Commentaire : Les ouvertures en régénération n'ont pas été réalisées car l'état sanitaire des peuplements qui justifiait le classement ne s'est pas dégradé. De plus, le diamètre d'exploitabilité n'était pas atteint dans la majorité des cas. Seule la partie sud de la parcelle 10 a été intégralement régénérée artificiellement par plantation.

La récolte des produits ligneux ces dernières années se répartie en 51% de bois façonnés en régie et vendus bord de route contre 49% de bois vendus sur pied.

Les produits accidentels représentent en moyenne annuelle 2 m^3 .

1.3.1.2 Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long totales (km)	Densité		Commentaire
			km / 100 ha	suffisante oui/non	
Routes forestières	revêtues	901	2,12	OUI	
	empierrées	-			
	terrain naturel	457			
Autres routes participant à la desserte		-			

Le réseau de desserte est suffisant en termes de densité par rapport aux normes établies par l'ARMEF-CTBA-IDF (1993) (1,5km à 2,5km/100 ha préconisé).

La forêt est globalement bien desservie.

La forêt comporte de nombreuses mardelles qui doivent être préservées lors des travaux et exploitation : interdiction de les traverser, rayon de protection de 20 m autour des berges, abattage dirigé. Dans tous les cas, les obligations relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques seront scrupuleusement respectées (LEMA n° 2006-1772).

La desserte figure sur la carte d'aménagement.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		64,09	0	0	64,09

• Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface	Références	Conséquences dans l'aménagement
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Sans objet			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Sans objet			

• Synthèse des enjeux de préservation de la biodiversité.

Espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Sans objet

Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

Les habitats sont représentés sur la carte des stations.

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		64,09	0	0	64,09

1.3.3.1 Accueil et paysage

L'atlas régional des paysages de Lorraine (CRL 2009) fait apparaître que la forêt est située dans une zone orange et jaune, caractérisant un enjeu intermédiaire de sensibilité paysagère. Celle-ci est la plus forte aux abords de la route départementale 15 (parcelles 5, 6, 14 et 15).

• Equipements structurants existants par sites

Sans objet.

• Sensibilités paysagères

1.3.3.2 Ressource en eau potable

• Captages d'eau potable non réglementés

Sans objet.

• Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Sans objet.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Sans objet.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Constats	Solutions
La forêt communale, issue d'anciens Taillis sous futaie à vocation Chêne, affiche une structure déséquilibrée vers les bois moyens et un capital sur pied supérieur à 20m ² /ha. Pour l'heure, le dépérissement du Chêne n'est pas généralisé sur la forêt et ne concernent qu'un petit nombre d'individu.	Maintien de la structure hétérogène des peuplements en traitement irrégulier qui permet d'éviter les sacrifices d'exploitabilité, de procéder à la régénération localisée et atténue l'impact du réchauffement climatique grâce à la présence d'un couvert permanent.
Un perchis de Chêne sort de qualification en parcelle 9.	Sylviculture régulière favorisant la diversité du peuplement (feuillus précieux) et les arbres les plus dynamiques.
Une plantation de Chêne sessile et une autre d'Aulne glutineux ont permis le renouvellement de 1,42 ha.	Programme de travaux (dégagement puis nettoyage/dépressage) en lien avec le stade de développement.
Les sols apparaissent très sensibles à certains endroits.	Mise en place du réseau de cloisonnement nécessaire à la circulation des engins et à la préservation du fonctionnement des sols.

2.2 Constitution de division(s)

Sans objet.

2.3 Traitements, essences objectif, critères d'exploitabilité

2.3.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	6,47	62,2
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière)	57,62	
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Sous-total : surface en sylviculture	64,09	62,2
Hors sylviculture	0	1,31
Total : surface retenue pour la gestion	64,09	63,51

2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectif : critères d'exploitabilité retenus					
Essences objectif	Surface	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Futaie régulière					
Chêne sessile	5,11	180	75	Feuillus précieux	
	0,95	250	90		
Aulne glutineux	0,41	120	50		
Futaie irrégulière					
Chêne sessile	57,62		75	Feuillus précieux	
Total surface en sylviculture	64,09				

Cf. Carte des essences-objectif.

Pour les peuplements traités en futaie régulière, une seule essence objectif est indiquée; c'est celle qui détermine l'âge d'exploitabilité (et donc le choix des surfaces à régénérer).

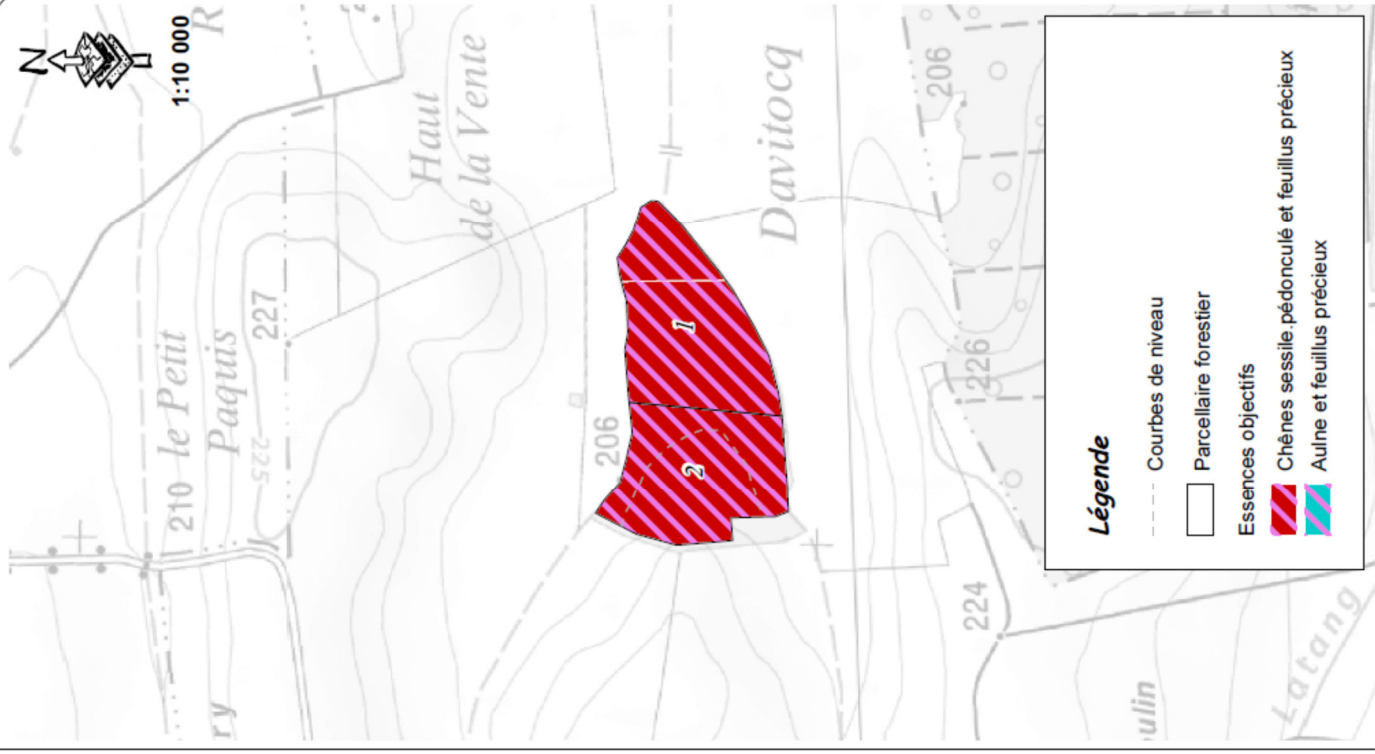
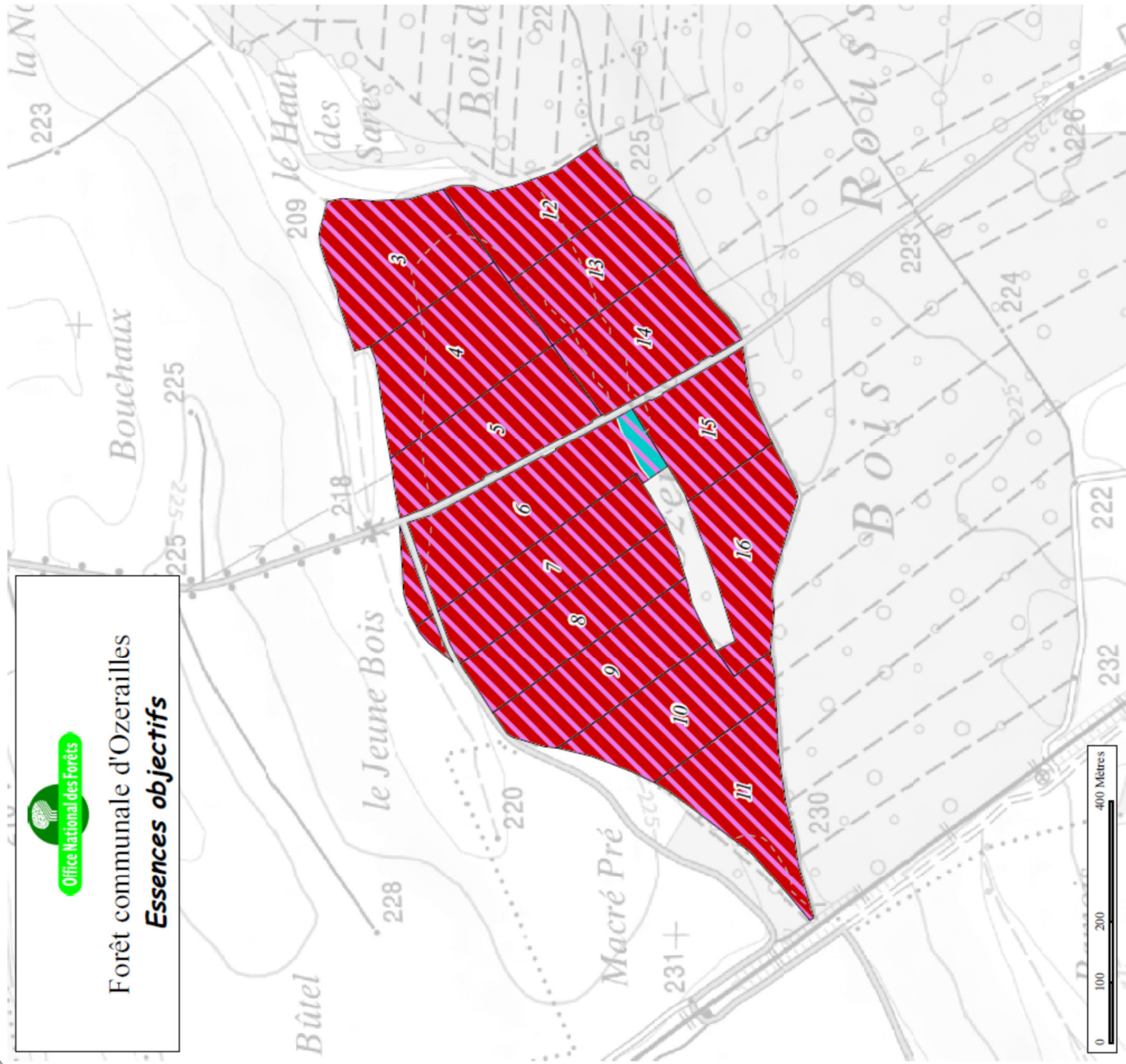
Pour les peuplements traités en futaie irrégulière, plusieurs essences objectif sont traitées simultanément et c'est cette composition objectif qui conditionne les critères de suivi (surface terrière totale objectif notamment). Dans les deux cas, un mélange optimum est recherché avec les essences associées.

Dans les îlots de vieillissement, des critères d'exploitabilité plus élevés seront retenus :

Essence	Diamètre (cm)	Age indicatif (ans)
Chêne sessile	90	250



Forêt communale d'Ozerailles
Essences objectives



Légende

--- Courbes de niveau

□ Parcelle forestière

Essences objectives

■ Chênes sessile, pédonculé et feuillus précieux

■ Aulne et feuillus précieux

2.4 Suivi des peuplements

2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent**

Cf. chapitre 1.2.2.3.

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

	Surface (ha)
Surface dont la régénération a déjà été entamée et doit être terminée pendant la période (<i>participe à Sv</i>)	0
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie (<i>participe à Sv et Sd</i>)	0
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sv et Sd</i>)	0
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir (<i>participe à Sd</i>)	0
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sd</i>)	0

Renouvellement suivi en surface	Surface (ha)	
Surface disponible (Sd)	0	Niveau prévu à mi-période
Contrainte de vieillissement (Sv)	0	
Surface d'équilibre (Se)	0,71	
Surface du groupe de régénération (GR)	0	
Surface à ouvrir (So)	0	
Surface à terminer (St)	0	
Groupe de reconstitution (S _{rec})	0	
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution	0	

Justification groupe de régénération : Le traitement en futaie régulière (10% de la surface en gestion) ne concerne que des jeunes peuplements issus de plantation et un perchis de Chêne, d'où l'absence de groupe de régénération.

2.4.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Indicateurs de renouvellement	Valeurs estimées sur le groupe	Cible à l'issue de l'aménagement	Cible à long terme
Surface terrière des précomptables (diam. > 17,5 cm)	21,5	21	20
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	4	5	10
Densité de perches et PB (diam 7,5 à 17,5 cm)	7	10	40

• Evolution souhaitée de la structure et du capital par groupe

Groupe	Catégorie	Situation actuelle		Fin d'aménagement		à long terme	
		% G	G	% G	G	% G	G
I1	Petit bois	26%	5,6	20%	4,2	15%	3
	Bois moyen	50%	10,8	50%	10,5	35%	7
	Gros bois	24%	5,2	30%	6,3	50%	10
	Total	100%	21,6	100%	21	100%	20
	Sous étage		3,4		2,8		1,5
I2	Petit bois	18%	3,9	20%	4,2	15%	3
	Bois moyen	47%	10	40%	8,4	35%	7
	Gros bois	35%	7,5	40%	8,4	50%	10
	Total	100%	21,4	100%	21	100%	20
	Sous étage		4,4		3		1,5

Le travail au profit de la rareté, afin de **diversifier la composition spécifique est un objectif prioritaire de la conversion à la futaie irrégulière.**

Les 2 groupes de conversion ont un capital sur pied similaire et une structure assez proche, la différence réside dans la densité de Charme qui occupe à lui seul 51% de la surface terrière dans le groupe I1. Ainsi l'objectif sylvicole sera de pratiquer des éclaircies dans les catégories petit bois et bois moyen au profit des autres essences (Alisier, Merisier, Erable, Frêne, Hêtre) et du Chêne, essence majoritaire dans l'étage dominant.

Dans le groupe I2, les éclaircies prélèveront plus de Chêne dans l'étage intermédiaire et on amorcera un début de renouvellement pour les très gros bois qui ne gagnent plus à vieillir.

Le sous étage sera travaillé en furetant les cépées de Charme ou Tilleul afin de recréer un étagement favorable à la lumière diffuse, et on désignera les perches d'avenir des essences minoritaires.

2.4.3 Evolution des essences

Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)

Essence	Actuelle	à l'issue de l'aménagement	Tendance à long terme
Chêne sessile/pédonculé	44%	42%	40% ↓
Charme	43%	33%	20% ↓
Grands Erables	4%	9%	10% ↑
Hêtre	3%	5%	8% ↑
Autres Feuillus	3%	5%	10% ↑
Feuillus précieux	3%	6%	12% ↑
	100%	100%	0%

La proportion de Chêne et de Charme baisse au profit du mélange d'essence : les peuplements les plus diversifiés seront les plus résistants aux changements climatiques (architectures et systèmes racinaires différents, comportement à la lumière, tolérance à la sécheresse, sensibilité aux attaques de ravageurs...).

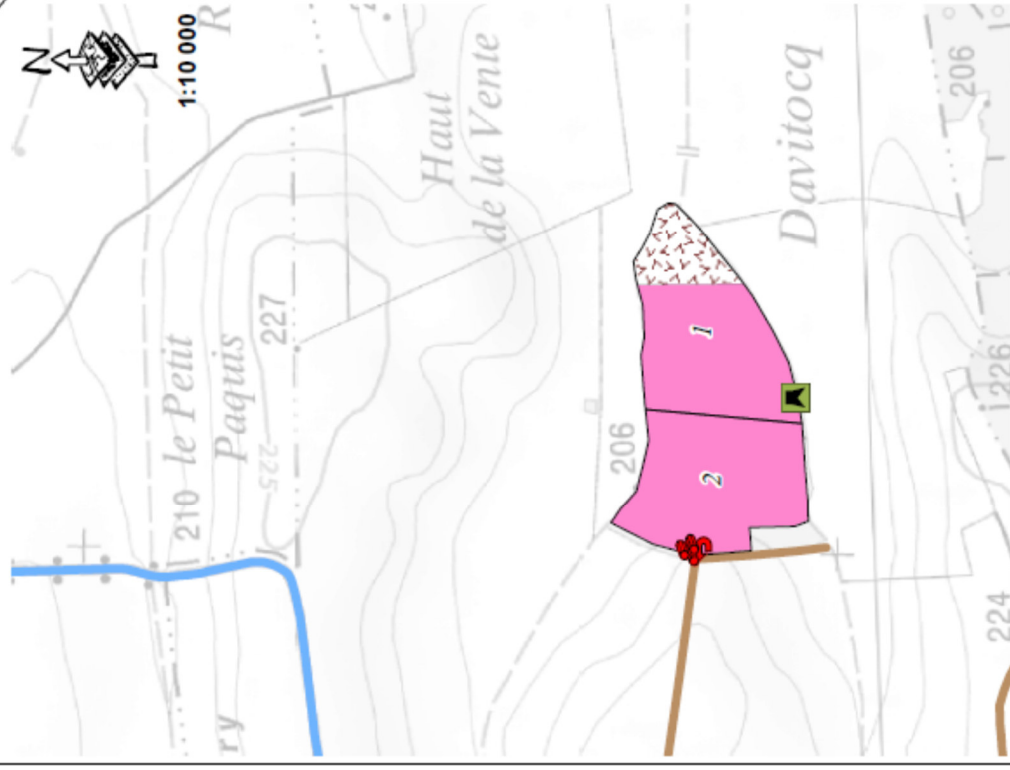
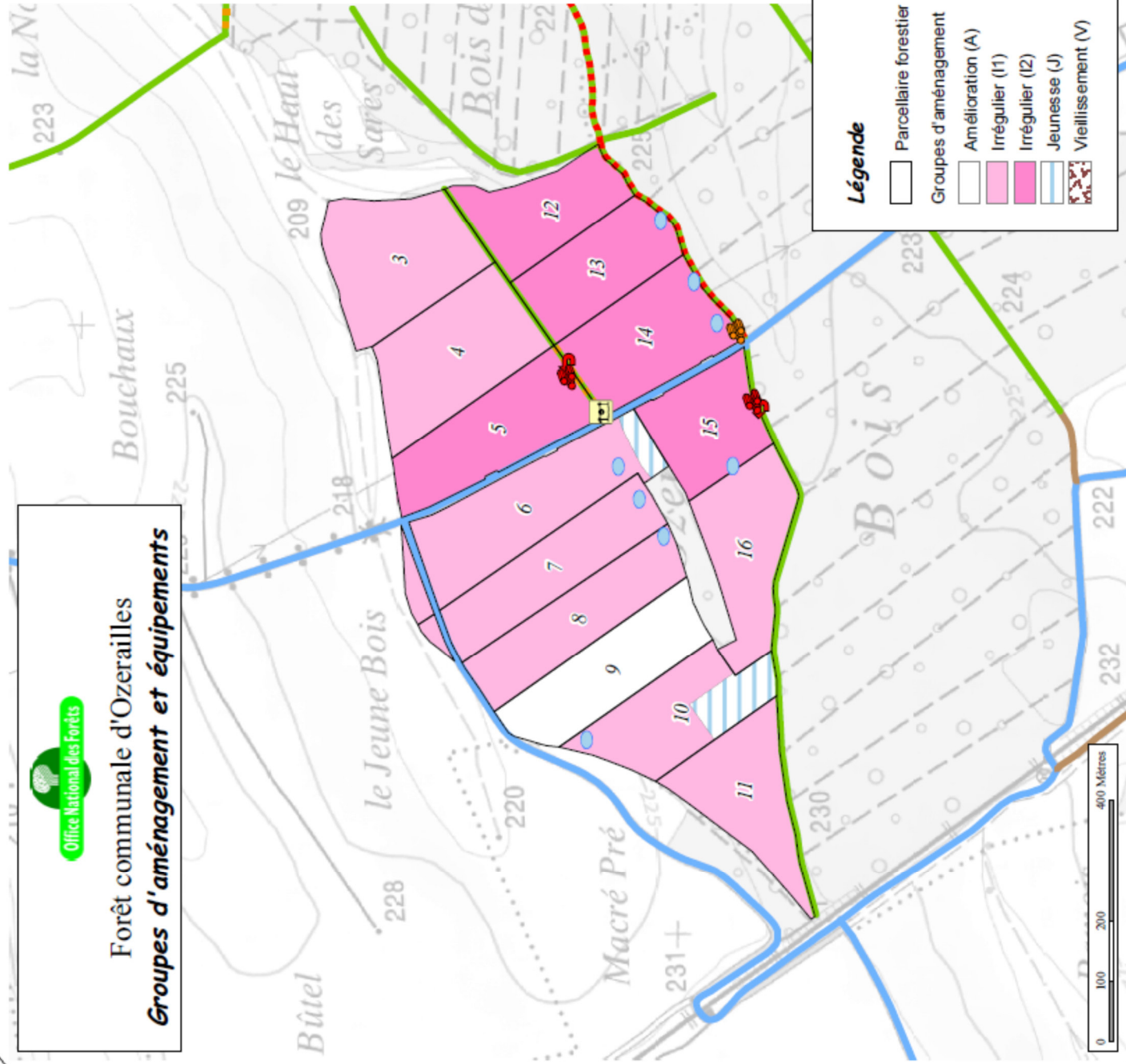
2.5 Classement des unités de gestion

Groupes d'aménagement

Libellé groupe	Code groupe	Surface (ha)	Unités de Gestion	Justification sommaire	
Amélioration	A	4,1	9_a	Perchis de Chêne en sortie de qualification	
Jeunesse	J	1,42	6_j, 10_j	Jeune peuplements issus de plantation à objectif Chêne et Aulne glutineux	
Irrégulier 1	I1	32,6	3_i1, 4_i1, 6_i1, 7_i1, 8_i1, 10_i1, 11_i1, 16_i1	Peuplements hétérogènes à structure irrégulière (dominante bois moyen)	Charme majoritaire: 51%
Irrégulier 2	I2	25,02	1_i2, 2_i2, 5_i2, 12_i2, 13_i2, 14_i2, 15_i2		Chêne majoritaire : 53%
Ilot de vieillissement	V	0,95	1_v	Qualité des gros bois de Chêne	
Sous total : surface en sylviculture		64,09			
Total : surface retenue pour la gestion		64,09			



Forêt communale d'Ozerailles
Groupes d'aménagement et équipements



Légende

- | | | |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Parcellaire forestier | Type de revêtement de la desserte | Place de dépôt |
| Groupes d'aménagement | Desserte revêtue | Barrière |
| Amélioration (A) | Desserte empierrée | Mirador |
| Irrégulier (I1) | Desserte en terrain naturel | Mares et mardelles |
| Irrégulier (I2) | Projet d'empierrement | Place de dépôt en projet |
| Jeunesse (J) | Projet de réfection | Place de retournement en projet |
| Vieillesse (V) | | |

2.6 Programme d'actions

2.6.1 Foncier - concessions

- **Les principaux types d'actions envisageables sont :**

La commune a récemment acquis des terrains boisés attenant au périmètre de la forêt, qu'il conviendra de soumettre au Régime Forestier dans un objectif de maîtrise foncière.

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

2.6.2 Production

- **Documents de référence à appliquer**

Pour les chênes on se référera aux :

- Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008)
- Du traitement d'irrégularisation au traitement irrégulier – Sylviculture du Chêne en Lorraine (2015) ;

Pour les autres essences on se référera au Schéma Régional d'Aménagement (2006)

2.6.2.1 Coupes

- **Hypothèses dendrométriques**

Le calcul des rotations et prélèvements moyens repose sur les hypothèses suivantes (tiges de diamètre > 17,5 cm) :

Groupe	accroissement moyen sur 20 ans (m ² /ha/an)	G 2022 (m ² /ha)	G objectif 2042 (m ² /ha)	rotation retenue (années)	G moyen prélevé par coupe (m ² /ha)
A	0,3	3	18	8	2,7
V	0,27	20,2	21	13	2,8
I1	0,27	21,6	21	10	2,8
I2	0,27	21,4	21	10	2,5

- **Cas des coupes programmables par année**

Année	Unités de Gestion	Groupe	Surface à parcourir	Coupe	Peuplement	Dernier passage en coupe	G avant coupe	G/ha	taillis	V/ha	GPR (m²)	VPR (m³)	dont taillis en m³	Observation	V/an
2023	13_I2	I2	3,33	IBO	CCHFG2	2008	21,57	2,8	13%	3	35	115	15		230
	14_I2	I2	3,54	IBO	CCHFM2	2008	22,17	2,8	13%	3	33	115	15		
2024	7_I1	I1	4,08	IBI	CCHFM2	2011	23,79	2,8	4%	3	28	115	5	mardelles	225
	8_I1	I1	3,64	IBI	CCHFM2	2011	22,79	2,8	5%	3	30	110	5	mardelles	
2025	9_A	A	4,1	E1	FCCHHP1	-	-	2,5	19%	3	25	105	20		105
2027	12_I2	I2	3,37	IBO	CCHFG2	2016	20,05	2,5	9%	3	32	110	10		230
	6_I1	I1	5,1	IBI	CCHFM2	2017	21,65	2,5	4%	3	24	120	5	mardelles	
2029	15_I2	I2	3,11	IBO	CCHFM1	2018	19,99	2	13%	2	24	75	10		175
	16_I1	I1	3,75	IBI	CCHFM1	2018	18,69	2	15%	2	26	100	15		
2030	3_I1	I1	4,77	IBI	CCHFM2	2020	23,56	2,8	10%	3	32	155	15		370
	4_I1	I1	4,88	IBI	CCHFM2	2022	28,06	4	7%	4	44	215	15		
2031	5_I2	I2	3,49	IBO	CCHFM2	2022	29,13	4	7%	4	43	150	10		355
	10_I1	I1	2,86	IBI	CCHFI2	2021	21,93	2,8	11%	3	32	90	10	mardelles	
	11_I1	I1	3,52	IBI	CCHFM2	2021	25,03	3	4%	3	33	115	5		
2032	1_I2	I2	3,13	IBO	CCHFG2	2022	24,4	2,5	10%	3	33	105	10		250
	2_I2	I2	3,73	IBO	CCHFG2	2022	23,7	2,5	9%	3	31	115	10		
	1_V	V	0,95	IBO	CCHFG2	2022	22,9	2,5	0%	3	31	30	0		
2033	13_I2	I2	3,33	IBO	CCHFG2	2023	21,47	2,5	10%	3	31	105	10	mardelles	210
	14_I2	I2	3,54	IBO	CCHFM2	2023	22,07	2,5	10%	3	29	105	10	mardelles	
2034	8_I1	I1	3,64	IBI	CCHFM2	2024	22,69	2,5	5%	3	27	100	5	mardelles	205
	9_A	A	4,1	AI	FCCHHP1	2025	2,9	3	10%	3	26	105	10		
2036	7_I1	I1	4,08	IBI	CCHFM2	2024	24,23	3	4%	3	30	120	5	mardelles	120
2037	6_I1	I1	5,1	IBI	CCHFM2	2027	21,85	2,5	4%	3	24	120	5	mardelles	120
2038	12_I2	I2	3,37	IBO	CCHFG2	2027	20,52	2,4	5%	2	29	100	5		190
	15_I2	I2	3,11	IBO	CCHFM1	2029	20,42	2,5	6%	3	29	90	5		
2039	11_I1	I1	3,52	IBI	CCHFM2	2031	24,19	2,8	5%	3	31	110	5		110
2040	4_I1	I1	4,88	IBI	CCHFM2	2030	26,76	3,5	5%	4	38	185	10		355
	5_I2	I2	4,3	IBO	CCHFM2	2031	27,56	3,8	6%	4	40	170	10		
2041	3_I1	I1	4,77	IBI	CCHFM2	2030	23,73	2,8	7%	3	31	150	10		225
	10_I1	I1	2,86	IBI	CCHFI2	2031	21,83	2,4	7%	2	26	75	5	mardelles	
2042	16_I1	I1	3,75	IBI	CCHFM1	2029	20,2	2,2	10%	2	27	100	10		185
	9_A	A	4,1	AI	FCCHHP1	2034	2,3	2,5	6%	3	21	85	5		

• Règles de culture particulières

- groupe irrégulier :

Pour rappel, la futaie irrégulière respecte 2 grands principes que sont le maintien d'un couvert continu et la recherche d'une régénération diffuse dans le peuplement, permettant la production soutenue de gros bois étalée dans le temps.

La conversion à la futaie passe nécessairement par une amélioration du climat lumineux dans le peuplement, la recherche d'une lumière diffuse permettant à la régénération de s'installer là où elle est attendue et recherchée. Ceci se traduit par un étagement de la futaie, une structuration verticale marquée causant une hétérogénéité dans les strates du peuplement. Dès lors, les interventions au sein d'une unité de gestion en conversion à la futaie irrégulière sont variées : **amélioration de peuplement** sur des arbres d'avenir non mûrs, **récolte d'arbre objectif** arrivé à leur diamètre d'exploitabilité et qui ne gagnent plus à vieillir, **prélèvement sanitaire** sur des arbres déjà fortement dévalorisés, **gestion du sous étage** dans les zones à objectif d'acquisition de semis et enfin **maîtrise du capital** par cellule de martelage.

- Dans le groupe I1, l'objectif est de **diminuer progressivement la densité de charme**. Les prélèvements faibles viseront à maîtriser la part du charme dans le capital pour permettre aux Chênes et aux essences associées (feuillus précieux) de s'affranchir de sa concurrence.
- Le groupe I2 bénéficiera **d'interventions plus axées sur le renouvellement** des arbres qui ont atteint ou dépassé leur diamètre d'exploitabilité.

- groupe d'amélioration :

Le perchis de Chêne de la parcelle 9 verra des coupes d'éclaircie mettre à distance les arbres objectifs composés de 50% de Chêne et 36% de Charme, de 1% d'Erables, de 7% de Hêtre et 6% d'autres feuillus (tilleul, bouleau, frêne et saule). L'expansion des houppiers des individus désignés sera la priorité de la sylviculture mise en place.

- groupe de jeunesse :

Les jeunes peuplements issus de plantation (inférieurs à 6 m) poursuivent leur qualification (formation de la bille de pied grâce à l'élagage). Les travaux programmés (nettoyements/dépressages) réduiront la concurrence entre les arbres objectifs. En fin de période, les cloisonnements d'exploitation seront ouverts marquant le début de l'entrée en production (1^{ère} éclaircie).

• Synthèse des possibilités

Groupe	Surface terrière (m ² /an)	Volume précomptable (m ³ /an)	Volume total (m ³ /an)
I1	9,1	92,5	99
I2	5,7	61,8	67,8
V	0,1	1,5	1,5
A	1,6	13	14,8
Totaux	16,6	168,8	183
<i>sur surface en sylviculture</i>	<i>0,27 m²/ha/an</i>	<i>2,6 m³/ha/an</i>	<i>2,9 m³/ha/an</i>
<i>sur surface en gestion</i>	<i>0,27 m²/ha/an</i>	<i>2,6 m³/ha/an</i>	<i>2,9 m³/ha/an</i>

Si l'on estime l'accroissement moyen des peuplements de la forêt* à 2,8 m³/ha/an pour les 20 prochaines années (au diamètre de précomptage 17,5 cm), **la forêt serait donc en phase de légère décapitalisation**.

**moyenne pondérée des hypothèses dendrométriques ci-dessus.*

• Mode de suivi de la récolte

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière.

Surface moyenne annuelle à passer en coupe dans le groupe irrégulier : 5,3 ha/an.

2.6.2.2 Desserte

• Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Sans objet.

2.6.2.3 Travaux sylvicoles

• Futaie régulière

Itinéraire technique de travaux sylvicoles		Unités de Gestion	Surface à travailler (ha)	Descriptif	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
04-CLOI-EXE01		Toutes	50	Maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante (végétation herbacée ou semi-ligneuse de diamètre < 5-7 cm)	196	9 800	I
04-NETD-NAP01		6_j 10_j	4,26	Nettoisement manuel en plein de régénération de Chêne	240	1 022	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						10 822	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						541	

• Futaie irrégulière

Visites des parcelles du groupe irrégulier en prévision de travaux :

Année	Unités de Gestion	Surface
2024	1_I2, 2_I2	6,9
2025	13_I2,	3,3
2028	12_I2,	3,4
2030	16_I1,	3,8
2032	4_I1,	4,9
2033	1_I2,	3,1
2034	2_I2,	3,7
2035	13_I2,	3,3
2037	8_I1,	3,6
2039	12_I2,	3,4
2040	15_I2,	3,1
Total travaux sylvicoles de conversion		42,5

Le tableau ci-dessus définit le programme de visite des parcelles où des travaux sont susceptibles d'être nécessaires. Cette visite intervient généralement à mi-rotation. Ces travaux ne sont pas systématiques et leur programmation doit s'analyser au cas par cas.

Nature des travaux de conversion :

Les unités de gestion ciblées dans cette programmation sont les plus propices à être parcourues en travaux de conversion après coupe (quantité de gros bois, capital après coupe, stock de perches à travailler ou densité du sous étage).

La recherche de régénération de façon intensive dans les peuplements adultes n'est pas une priorité. Cependant, l'amélioration du climat lumineux nécessaire à l'étagement du peuplement sera issu d'une combinaison d'interventions sylvicoles différées dans le temps (coupes dans l'étage principal puis travaux sylvicoles dans les strates inférieures 2 années plus tard : dégagement, libération de perches d'avenir, furetage du taillis).

Dans le groupe I2, la proportion de bois mûrs est plus forte (35%) c'est pourquoi l'essentiel de la programmation concernent ses unités de gestion.

Il s'agira bien de **travaux très extensifs (4/6h / ha)**, la présence de semis n'implique pas un travail à leur avantage si les tiges qui les concurrencent ne sont pas arrivées à maturité.

Dans l'hypothèse où toutes ces unités de gestion visitées nécessiteraient des travaux, l'estimation du coût en serait la suivante :

Groupes	Descriptif (colonne supprimée si les travaux sont décrits dans le texte)	Surface des UG à travailler	Prix unitaire (€/ha)*	Coût total (€)
I1	Intervention polyvalente en futaie irrégulière combinant éclairciment des semis, nettoyage, dépressage, libération de perche, recépage et remise en état	12,3	288	3 534
I2		30,3	288	8 706
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES IRREGULIERS (€)				12 239
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES IRREGULIERS (€/an)				612

**prix unitaire calculé sur la surface entière des parcelles parcourues et non sur celle des zones travaillées qui ne sont en aucun cas cartographiées.*

2.6.3 Fonction écologique

2.6.3.1 Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité et nécessaire à l'adaptation des forêts au changement climatique en cours.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des milieux humides, des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation. La gestion des travaux et exploitations se conformera aux termes de la Directive Interne d'application « 8600 06 DIA EAM 001 vB », la fiche technique EAU apportera des éléments concrets pour répondre aux situations particulières.

En dehors des situations présentant un risque sanitaire ou un risque pour le public fréquentant les forêts, une trame d'arbres morts, creux, très vieux ou d'essences rares sera conservée sur la forêt, conformément aux notes de service en vigueur (INS-09-T-71, NDS 09-T-310 et guide technique « vieux bois et bois mort » 9200-17-GUI-SAM-063_vA.pdf).

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, plaquettes...).

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissant), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

De manière générale, la gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- bonne adaptation des essences aux stations et mélange des essences ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage...

Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

Les mares, qu'elles soient naturelles ou le vestige de l'activité des hommes, font partie intégrante de la forêt. Elles sont le siège d'une riche, mais fragile, biodiversité (amphibiens, reptiles, invertébrés, flore et habitats) ainsi que d'un patrimoine historique (palynologique et archéologique). Elles sont sensibles à l'assèchement et ont besoin de lumière. Les interventions (coupes et travaux) sont l'occasion de réduire l'effet de pompe des arbres les plus proches de la mare et de gérer la luminosité par l'intensité de l'intervention.

Les drainages et les curages sont perturbants pour le milieu et ne doivent être exercés que s'ils sont justifiés, par exemple dans le cadre d'un plan de gestion des mares.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations
Maintien de milieux ouverts	Alternance de fermeture du couvert en lien avec la futaie irrégulière (57 ha)
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Tremble, Bouleau, Saules en accompagnement
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Désignation lors des opérations de martelage
Allongement du cycle de récolte	Ilot de vieillissement en parcelle 1
Conservation de bois mort au sol	Favorable à la minéralisation, à l'enrichissement du sol et au maintien de l'humidité et aux insectes saproxyliques.
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	En bordure de cloisonnement
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Désignation d'arbres bio (Dendromicrohabitats)
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Favorable à l'adaptation des forêts au changement climatique et à la résilience des peuplements
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences autochtones adaptées.	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Essence objectif Chêne/Feuillus précieux sur les stations forestières concernées
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Travail d'étagement en prélevant les arbres les plus vieux

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface (ha)
Ilot de vieillissement en parcelle 1 (1_v) avec augmentation du diamètre d'exploitabilité à 90 cm.	0,95
Total	0,95

2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Sans objet.

2.6.3.3 Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

2.6.4 Fonctions sociales

2.6.4.1 Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage.

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision, forme et taille des plages de régénération...

On veillera essentiellement au soin des exploitations (respect des périodes prescrites et des autres clauses techniques), qui constituent l'essentiel des risques de dégradation du paysage forestier dans le cadre du présent programme d'action.

Les cloisonnements d'exploitation au sein des peuplements issus du taillis sous futaie présentent un impact visuel généralement très peu perceptible, alors qu'ils permettent de limiter dans l'espace les éventuelles traces d'orniérage.

• Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Sans objet.

2.6.4.2 Ressource en eau

La forêt constitue un réservoir d'eau important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité (cf. loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772)).

2.6.4.3 Chasse – Pêche

• Etat des lieux

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue. Le lot est inclus dans le massif cynégétique 4B. .

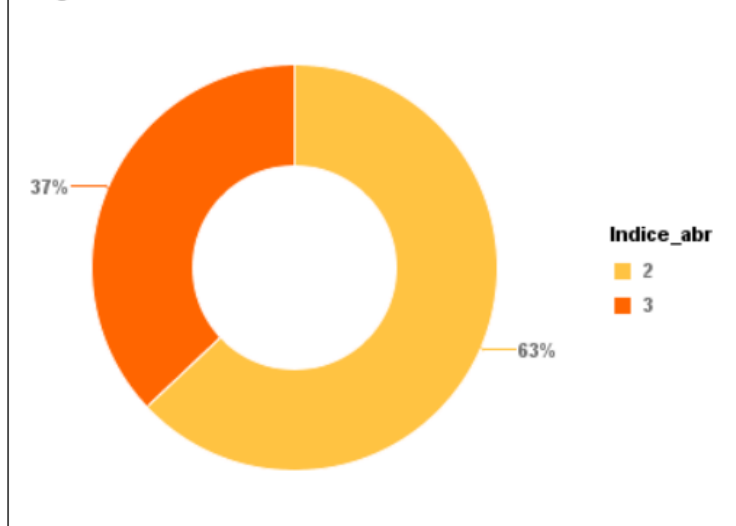
Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) a été approuvé par le Préfet en date du 30 juillet 2020.

Les comptages et indicateurs disponibles relevés lors des opérations de terrain sont l'indice d'abroutissement qui traduit la pression des ongulés (chevreuil) sur le milieu :

Surface désignée avec notation dégradable	ABROUTISSEMENT DISCRET		ABROUTISSEMENT GENERALISE		Total
2018	7	100%			7
2020	5	100%			5
2021	7	100%			7
2022	3	21%	13	79%	16

Abroutissement	Forêt communale d'Ozerailles				
Surfaces	Surface non sensible	Surface dégradée abr (hors non sensible)	Surface désignée avec notation abr	Surface totale désignée	Surf dégrad abr / surf tot désignée
Total	0	34	34	34	100%

Fréquence de l'indice d'abroutissement par rapport à la surface totale désignée avec la notation abroutissement



Indice_abr	Surf désignée avec notation abr	Fréquence de l'indice	Nb_UPC
2	22	63%	7
3	13	37%	4
Total	34		11

Indice_abr / Surf. famille type de coupe	AMEL	RGN	Total ha
2	21	1	22
3	6	7	13
Total	26	8	34

2 / Abroutissement discret : abroutissement localisé

3 / Abroutissement généralisé : abroutissement de toutes les essences appétentes

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif, ceci sans protection.

Actuellement, compte tenu de cette définition, on peut dire que l'équilibre n'est pas atteint.

• Principales caractéristiques des activités de chasse.

Les données du tableau des bilans des prévisions / réalisations en forêt communale résultent de la pondération des attributions par les surfaces en plaine et bois du lot :

	Total	Plaine	Bois particuliers	Bois communaux
Surfaces du Lot	583	523	0	60

Saisons	Prévision / réalisation	CHI été	CHI	CHIJ
2015	Prévu	3,0	4,0	3,0
à	Réalisé	3,0	4,0	3,0
2016	Taux	100%	100%	100%
2016	Prévu	3,0	4,0	4,0
à	Réalisé	3,0	4,0	4,0
2017	Taux	100%	100%	100%
2017	Prévu	4,0	5,0	4,0
à	Réalisé	4,0	5,0	4,0
2018	Taux	100%	100%	100%
2018	Prévu	4,0	5,0	4,0
à	Réalisé	3,0	5,0	3,0
2019	Taux	75%	100%	75%
2019	Prévu	4,0	6,0	3,0
à	Réalisé	3,0	4,0	2,0
2020	Taux	75%	67%	67%

Situation de l'équilibre sylvo-cynégétique en fonction de la moyenne annuelle des prélèvements stabilisés aux 100 ha. Seuils définis par les services spécialisés de l'ONF.		
Chevreuil	3	Les prélèvements stabilisés aux 100 ha sont supérieurs ou égaux à 2 et inférieurs ou égaux à 5 ; concernant cette espèce, l'équilibre sylvo-cynégétique est en situation de vigilance

Dans le but de rechercher un équilibre sylvo-cynégétique favorable, le propriétaire peut demander un renforcement du plan de chasse en intercédant auprès du maire représentant les municipalités du massif cynégétique lors des réunions annuelles de concertation initiées par la fédération des chasseurs.

Spécificités de la gestion forestière conduisant à optimiser l'équilibre sylvo-cynégétique :

- mise en œuvre d'une sylviculture dynamique conforme aux orientations des guides.
- non reboisement des vides de moins de 50 ares au sein des régénérations.
- élargissement des emprises des routes revêtues et empierrées, mesure par ailleurs favorable à l'assainissement de ces infrastructures.
- fauchage tardif des accotements, également favorable à la biodiversité (flore et faune).
- gestion dynamique des ripisylves.
- recherche de lisières étagées, par ailleurs favorables à la biodiversité de ces milieux (flore et faune).
- interventions en faveur des fruitiers (lors de toute coupe, notamment détournages avant la sortie de la phase de compression des jeunes peuplements).
- introduction d'essences fruitières autochtones dans les plantations au titre de la biodiversité.
- implantation et entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation conformément aux directives en vigueur.

2.6.4.4 Droits d'usage et affouage

Il n'y a pas de droits d'usage sur cette forêt.

• Etat des lieux

Le Code forestier prévoit les règles par lesquelles une commune peut accorder à ses habitants une partie des produits issus de la forêt communale : l'affouage.

La base juridique de l'affouage remonte aux origines du code forestier. L'affouage n'est pas un droit conféré aux habitants. C'est une possibilité, laissée au conseil municipal par le code forestier, de décider de l'affectation en nature, aux habitants de la commune, de tout ou partie du produit des coupes réalisées dans la forêt communale.

L'approvisionnement annuel en bois de chauffage est évalué à **130/150 stères de bois équivalent à 89 m³**. Pour les bois « sur pied », il importe que les produits délivrés à des particuliers puissent être exploités dans des conditions de sécurité satisfaisantes par des non-professionnels, à savoir : des perches et petits bois sur pied de diamètre à 1,30 m du sol d'environ 30 cm et moins, à l'exclusion des chablis groupés ou présentant un danger pour l'exploitation (notamment bois fortement dépérissant), des houppiers, des rémanents d'exploitation ou des bois à terre isolés ou éparpillés.

On favorisera ainsi les 1^{ères} et seconde éclaircies ainsi que le démontage des houppiers des arbres de plus grandes dimensions. **Les arbres de plus de 30 cm de diamètre à 1,30 m du sol devront être abattus par des exploitants professionnels afin de limiter les risques pour les affouagistes.**

2.6.4.5 Richesses culturelles

A notre connaissance, la forêt ne présente pas de richesse culturelle particulière, comme des vestiges historiques ou archéologiques.

Par ailleurs toute découverte de quelque ordre que ce soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine.

2.6.5 Prévention des risques naturels

Sans objet.

2.6.6 Menaces pesant sur la forêt

2.6.6.1 Incendies de forêts

• Contraintes réglementaires :

L'arrêté préfectoral permanent du 11 mai 1977 interdit l'allumage de feux, en forêt et à moins de 200 m de celle-ci, dans la période 15 février au 30 avril et du 15 juin au 30 septembre de chaque année.

• Etat des lieux

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

2.6.6.2 Crises sanitaires

Le protocole ARCHI permettant l'évaluation du dépérissement des Chênes a été mené sur le réseau de placettes d'inventaire. Le principe consiste en une description de l'architecture à travers une analyse morphologique de toute la partie aérienne et plus particulièrement la direction de croissance des « **gourmand** », ou réitération différée, qui sera **orthotrope** quand l'individu est sain, **plagiotrope** (croissance horizontale à oblique) témoignant d'un manque de vigueur, **agéothrope** (sans direction de croissance privilégiée) présentant des caractères morphologiques de vieillesse ou de dépérissement inéluctable : axes grêles, ramification appauvrie.

Ainsi, les Chênes de la forêt communale ont été décrits comme **sains à 91%**, contre **6% en situation de stress et 3% d'arbres morts ou condamnés**. La carte ARCHI est consultable en annexe 7.

2.6.6.3 Tassement des sols

Référence : note de service NDS-09-T-297 du 10/06/09 disponible sur L:\8600\57-reseaux\03-foret\réseau_EAM\Documents_techniques\Cadrages

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols

- 59,63 ha sont très sensibles au tassement (stations D-WO_VI, VII, VIII)
- 4,46 ha sont moyennement sensibles au tassement (stations D-WO_IV, V)

La carte des stations rend compte de la sensibilité au tassement du sol.

En fonction de la contrainte liée au tassement, proposer des solutions alternatives visant à préserver les sols concernés.

2.6.7 Compatibilité avec la réglementation visée par l'article L122 du code forestier

2.6.7.1 Compatibilité avec Natura 2000

Sans objet.

2.6.8 Actions diverses

2.6.8.1 Certification PEFC

Adhésion en cours de reconduction (10-21-16/159)

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

Tableau de bord des indicateurs nationaux pour la mise en œuvre de l'aménagement

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible (à renseigner)	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (réf : NDS-09-T-306 du 25/11/09)	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	0	Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)	0	Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement (réf : note de service NDS-08-G-1499 du 25/96/08)	Surface terrière moyenne des peuplements	21,5	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	4	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	7	Début et fin de l'aménagement
	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m²).	332,35	Périodique (max. 5 ans)
RECOLTE		Volume total bois fort à récolter durant l'aménagement (m³).	3 660	Périodique (max. 5 ans)

Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé selon les directives en vigueur par

Nom, fonction	A	Le	Signature
Loïc MANGEONJEAN Chef de Projets Aménagements	Nancy	23/07/2022	

En collaboration avec :	
Mme Régine BOISTEAUX	Responsable de l'Unité Territoriale
M Valentin LUX	Technicien Forestier, responsable du triage
M Gwenaël CHAMPION	Spécialiste SIG
M Jean Paul CUETTE	Spécialiste foncier
Mme Francine SOMNARD	Assistante service forêt

vérifié par			
Nom, fonction	A	Le	Signature
Sebastien BERTHELON POIRIER Responsable de production aménagement	NANCY	16/12/2022	

Proposé par			
Nom, fonction	A	Le	Signature
Christophe COLETTE	NANCY	02/01/2023	

